

# Favoriser une gestion durable des haies bocagères en Creuse : diagnostic et préconisations



*Travail réalisé dans le cadre des doctoriales de la biodiversité Biosena (mars 2024)  
pour le CPIE des Pays Creusois*

Marie Dougnac  
Ilyassa Sawadogo  
Garance Néollier  
Lola Gogniat  
Lucas Mousques-Soulas

# **Sommaire**

## **I - Mise en contexte et panorama de la situation**

## **II - Les avantages des haies bocagères : Pourquoi préserver ces écosystèmes ?**

- a. Biodiversité et services agronomiques**
- b. Aspect économique**
- c. Identité, tourisme et valeurs sociales**

## **III - Blocages rencontrés et solutions proposées**

- a. Sensibiliser sur les intérêts multiples des haies et la faisabilité d'une gestion durable du bocage**
- b. Assurer le développement de moyens techniques**
- c. Assurer une valorisation des haies bocagères**
- d. Mettre en relation les acteurs et dispositifs institutionnels**

## **IV - Perspectives : la haie, un atout de taille**

## I - Mise en contexte et panorama de la situation

Le bocage est un paysage agricole, façonné par l'Homme. Il se caractérise par un maillage de haies linéaires et continues autour des parcelles agricoles. Une haie bocagère champêtre forme un alignement dense de végétaux. Elle se compose de différentes essences d'arbres et arbustes généralement adaptés au climat et au sol de la région. Sa présence dévoile un territoire d'élevage. On y reconnaît l'aspect économique du monde agricole, mais aussi son rôle social et écologique. C'est une barrière naturelle généralement utilisée pour séparer les terres agricoles ou les prairies et clôturer les pâturages. Elle sert également à fournir du bois de chauffage et agrémente les paysages ruraux. Cependant cette relation se dégrade depuis le milieu du 20ème siècle et le bocage peine à retrouver sa valeur initiale. La haie est de plus en plus perçue comme une contrainte pour l'humain.

Seulement, les haies sont des sources de biodiversité non négligeable. La biodiversité est définie par la Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre Rio de Janeiro (1992) comme « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art.2). Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation (Figure 1) : la diversité écologique (les écosystèmes) ; la diversité spécifique (les espèces) ; la diversité génétique (les gènes).

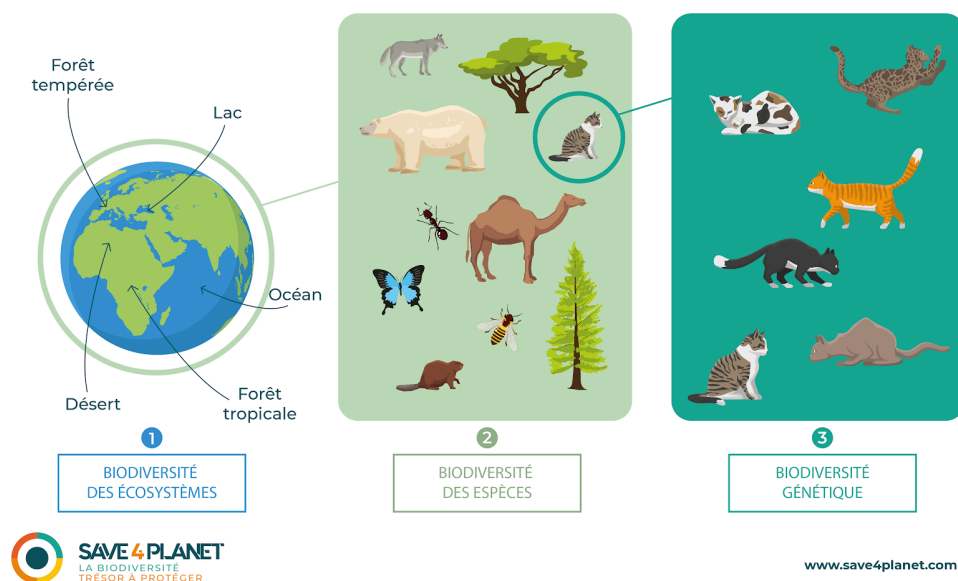


Figure 1 : Représentation schématique de trois niveaux d'organisation de la biodiversité

Les paysages bocagers sont presque exclusivement européens : après les îles britanniques, c'est en France que le bocage est le plus étendu et le plus continu, depuis le Massif armoricain, l'ancienne région Poitou-Charentes, le Massif central pour se terminer dans la Saône (Touret, 2012) (Figure 2).

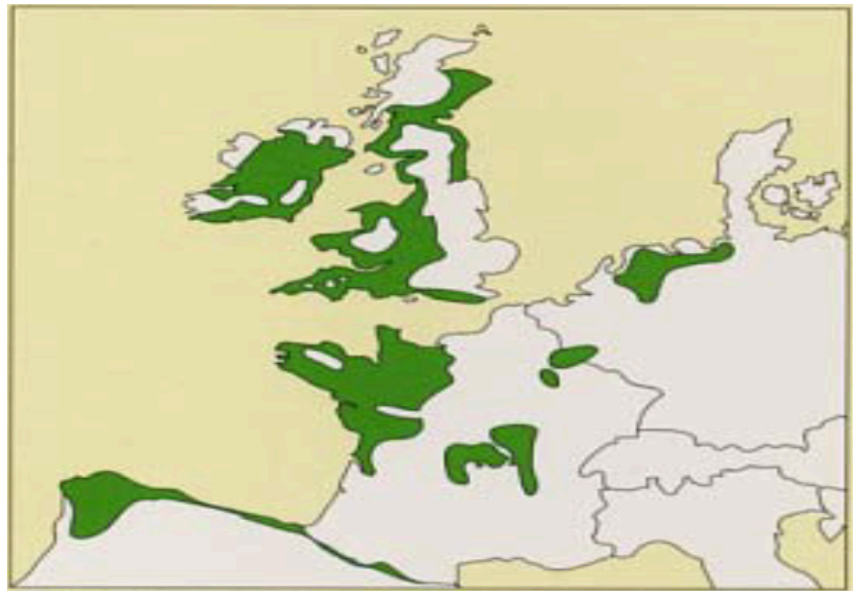


Figure 2 : Répartition des paysages bocagers en France et alentours

La situation des haies bocagères en France est préoccupante. Depuis 1950, 70 % de ces haies ont disparu des bocages français. A cette date, la France comptait plus de 2 millions de kilomètres de haies bocagères, mais leur linéaire a considérablement diminué. Actuellement, 11 200 kilomètres de haies sont détruits chaque année, tandis que seuls 3 500 kilomètres sont replantés (Figure 3).

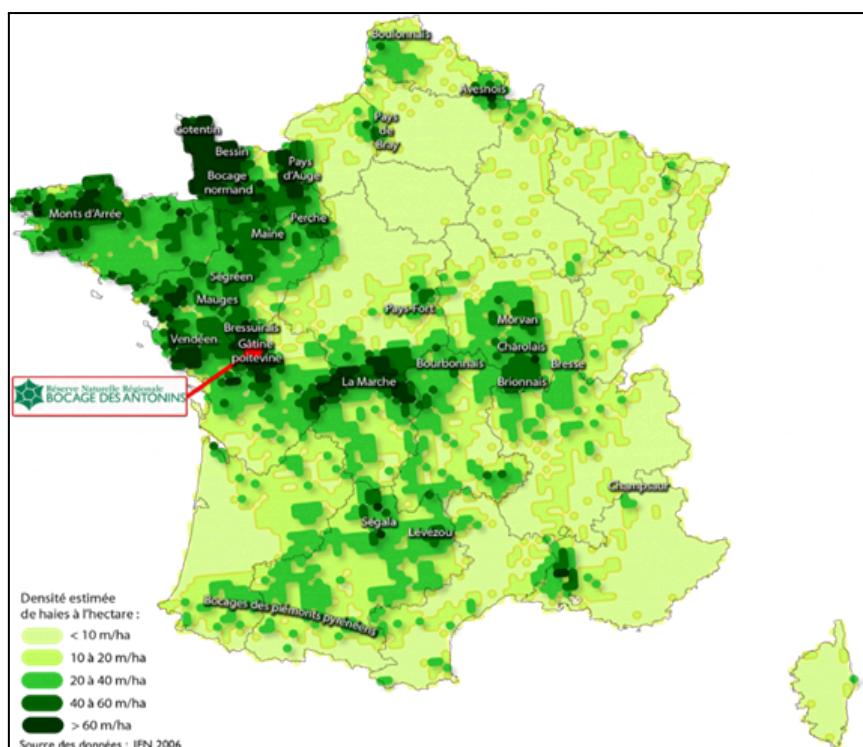


Figure 3 : Densité estimée de haies à l'hectare en France

Les haies bocagères jouent un rôle essentiel pour la biodiversité en milieu agricole. Elles sont des alliées pour les agriculteurs, mais leur préservation nécessite des efforts. Des outils réglementaires et juridiques sont mobilisables pour défendre le bocage. De plus, des bonnes pratiques permettent de recréer des haies et de mener la « reconquête » bocagère.

Depuis les premières opérations de défrichement au Moyen-Âge, l'humain a toujours su modeler et entretenir le bocage en fonction de ses besoins. Il existe différents types de haies selon les fonctions que l'on veut leur attribuer. « Un paysage bocager est toujours le fruit de spécificités locales » (Pointereau & Solagro; 2007) ; son apparence ne sera pas la même d'un territoire à un autre.

L'activité pastorale très ancienne sur le département de la Creuse a favorisé, au cours des siècles, un bocage diversifié (anciennes lisières de forêts, haies multistrates, ...) se densifiant plus encore, jusqu'au milieu du XXème siècle, à chaque partage de parcelle entre héritiers, chacun des lots étant alors séparé par une haie. Le paysage bocager creusois actuel, avec ces quelques 35 000 km de linéaire de haies, est l'héritage de cette histoire.



En Creuse, la gestion des haies bocagères est au cœur d'un projet ambitieux. En janvier 2021, une étude d'envergure a été lancée au niveau du département. Ce projet multi partenarial, porté par l'Escurio-CPIE des Pays Creusois, le CAUE de la Creuse, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et l'AFAC-Agroforesteries, bénéficie du soutien de l'Office Français de la Biodiversité, de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique), des services déconcentrés de l'État et de nombreux acteurs locaux. L'objectif est de dresser un diagnostic exhaustif de l'état de bocage creusois, de fédérer les différents acteurs et gestionnaires de la haie et de proposer des actions de gestion durable. De cette étude, il ressort que les haies sont majoritairement gérées par le département de la Creuse, les communes et les agriculteurs et que le bocage est menacé par la gestion courante (taille d'emprise principalement et le vieillissement des végétaux ligneux qui le composent). La gestion des arbres et haies champêtres, par l'ensemble des gestionnaires, publics et privés, apparaît donc comme un enjeu fort pour le département de la Creuse, pour la qualité de ses paysages, mais aussi son attractivité, la qualité de son eau, sa biodiversité animale et végétale et les services rendus à son agriculture.

Si les pratiques de gestion n'évoluent pas, les haies pourraient disparaître à moyen terme, et avec elles les services écosystémiques essentiels qui lui sont associés. Pourquoi les haies sont-elles essentielles ? Quelles sont leurs multiples fonctions ? Comment gérer les haies de manière durable afin de pérenniser le paysage bocager ?

## II - Les avantages des haies bocagères : pourquoi préserver ces écosystèmes ?

### a. Biodiversité et services agronomiques

Les haies et les bocages sont des **réservoirs de biodiversité** et rendent de **multiples services écosystémiques** (Montgomery et al.; 2020)(Figure 4). Les services écosystémiques sont les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes. Ces écosystèmes sont des structures riches en abris, permettant la reproduction, le repos et le refuge contre les potentiels prédateurs ou les diverses agressions du milieu, favorisant ainsi une forte diversité.

Les haies bocagères participent à lutter contre les changements climatiques. En effet, elles permettent un **stockage du carbone** favorisant ainsi la régulation du climat. Les haies bocagères contribuent également à une **meilleure gestion de l'eau** via le ralentissement des eaux de ruissellement, favorisant ainsi le remplissage des nappes phréatiques. Leur rôle hydrologique ne s'arrête pas là, puisqu'elles jouent un **rôle de tampon** lors des grandes crues et un **rôle de filtration** de l'eau notamment en exerçant une

barrière physique contre les produits phytosanitaires. Ce rôle de filtration permet une amélioration de la qualité de l'eau en retenant certains composés tels que le nitrate et le nitrite et en diminuant donc la pollution des eaux.

La fonction de barrière physique permet également de lutter contre l'**érosion hydrique et éolienne** des sols grâce notamment à son rôle de brise-vent contribuant donc à une amélioration de la qualité des sols. Ce brise-vent est particulièrement utile lors des périodes de tempêtes limitant ainsi les crues mais également lors des périodes de sécheresse en diminuant l'arrivée de vent chaud et sec sur les parcelles.

Les arbres et la végétation présents dans les haies ont une grande importance. Les haies sont constituées d'essences variées d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées représentant des structures riches en disponibilités alimentaires variées pour tout le réseau trophique (ensemble des relations qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent). Les arbres fournissent des zones d'ombre très utiles pendant les périodes estivales permettant ainsi aux cultures et aux animaux de se protéger des forts rayonnements solaires. Les feuilles mortes tombées au sol contribuent à la **stabilisation et l'enrichissement des sols**. L'effet combiné de l'apport des minéraux par les feuilles mortes et des mycorhizes (association symbiotique entre une plante et un champignon), produit une meilleure pousse de l'herbe autour de ces écosystèmes. La végétation des haies est une source importante d'alimentation pour les troupeaux. Ces ressources peuvent représenter jusqu'à 30% de leur ration. Les végétaux consommés par les troupeaux se sont révélés être des ressources nutritives importantes avec l'apport de nombreux oligoéléments (e.g. le chêne) mais possèdent également des vertus médicinales en agissant, par exemple, comme vermifuge.

Enfin, les haies et les bocages permettent le maintien d'insectes ou d'animaux - tel que le hérisson commun - qui **régulent la population d'insectes ravageurs** dont ils sont les prédateurs naturels (-23% de ravageurs dans les paysages semi-naturels). Cette autorégulation des espèces ravageurs favorise la régulation biologique et permet ainsi une diminution de l'utilisation des pesticides.

Ces écosystèmes bocagers favorisent également la présence d'insectes pollinisateurs, entomofaune (ensemble des insectes), oiseaux et mammifères sauvages. En effet, ils fournissent une **très grande diversité d'habitats** favorables à la faune sauvage (maintien de la diversité et de la richesse spécifique, contrôle des équilibres). Il en existe de nombreuses typologies : bocage secondaire, semi-bocage et bocage dégradé. Leur diversité provient essentiellement des modes de pratiques propres à chaque territoire. Leur gestion, leur entretien et donc leur préservation sera alors différente.

Leur structure linéaire favorise le déplacement des individus - créant des corridors – pouvant aider à la survie des espèces. Certaines de ces espèces sont classées sur la liste

rouge de l'UICN des espèces en voie de disparition, c'est pourquoi nous devons les protéger et les préserver. Une continuité écologique (trame verte) est nécessaire pour la dispersion des populations en prévision des fortes modifications d'aires de répartition des espèces en lien avec les changements globaux et un renouvellement énergétique.

La préservation de la biodiversité de ces écosystèmes passe inévitablement par la conservation des différents habitats et espèces présentes. Pour cela, un certain nombre de **démarches** et de **pratiques** existent et doivent être mises en place tant au niveau de la **collectivité territoriale** qu'au niveau des **agriculteurs**.

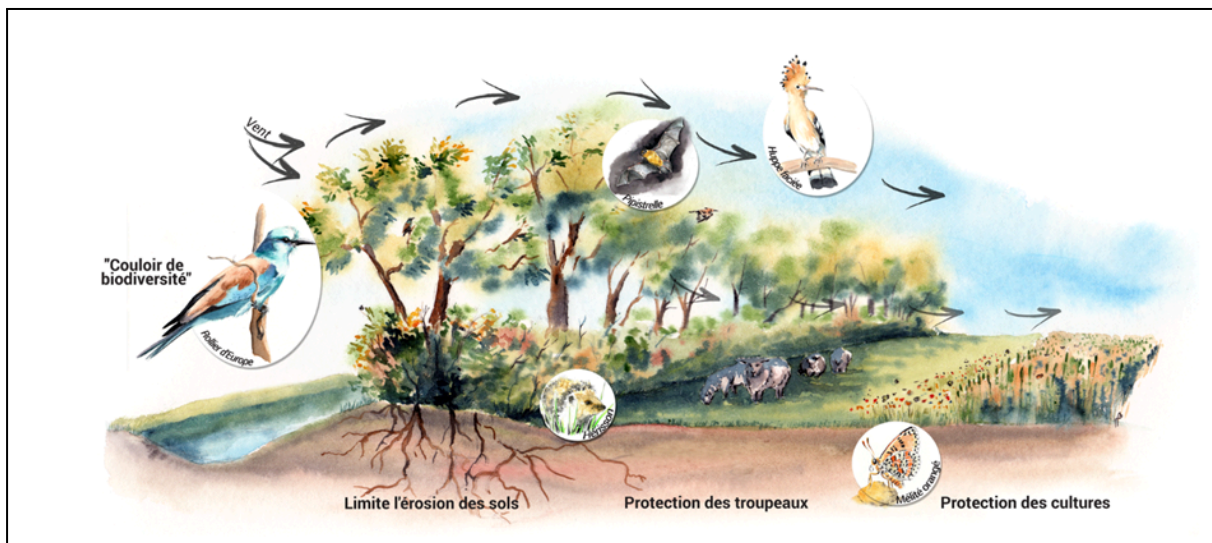


Figure 4 : Schéma représentant les différents services écosystémiques rendus par les haies bocagères (©ANT – Atelier Nature & Territoires)



## b. Aspect économique

Les haies bocagères présentent un aspect avantageux non seulement d'un point de vue **biodiversité**, mais également d'un point de vue **économique** direct et indirect. En effet, au niveau de la valorisation de bois, la haie peut permettre :

- Un apport de **bois de chauffage**, via transformation en granulés ou pellets pouvant servir à la vente aux tiers ou alimenter, par exemple, les chaufferies municipales
- La production et la vente de **bois d'œuvre**
- La **restauration de sols** via production de BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Une **économie directe** pour l'agriculture d'élevage en fournissant un équivalent de **litière** pour les animaux
- De la même façon, les branches et feuilles peuvent servir de **fouillage** et diminuer les dépenses liées à l'achat de foin pour les animaux

De plus, l'obtention du **Label Haie**, garantissant une utilisation raisonnée et préservatrice des haies, peut représenter une plus-value sur la vente de bois énergie ou de bois d'œuvre.

Outre ces aspects matériels, les haies peuvent également faire l'objet de diverses aides financières, du fait notamment de leur place croissante au sein des politiques publiques. Sont par exemple octroyés les **paiements pour services écosystémiques** (PSE) délivrés pour les agriculteur.trice.s dont les actions participent à la restauration ou au maintien des écosystèmes sources de bénéfices pour la société. Les PSE représentent donc un **levier économique** permettant d'engager des comportements plus **vertueux** en faveur de l'environnement. Les financeurs des PSE sont des organismes bénéficiant directement des avantages offerts par l'action des agriculteurs et, en contrepartie, ces derniers reçoivent un **paiement** en fonction de l'atteinte des **objectifs écosystémiques**. Par exemple, pour la question de la **qualité de l'eau** où les haies jouent un rôle de filtration, les agences de l'eau peuvent délivrer des PSE si une haie permet d'offrir un service écosystémique satisfaisant concernant la qualité de l'eau (élimination de pesticides, nitrates...). Cependant, dans le cas de la Creuse, et pour les PSE relevant de la qualité de l'eau, seules les parcelles relevant de l'agence Adour-Garonne peuvent bénéficier de PSE car l'agence Loire-Bretagne ne les a, pour l'instant, pas intégrées à son action. Dans des mesures plus pratiques, les haies permettent une potentielle amélioration du **bien-être animal** via la création de microclimats favorables grâce à des points d'ombrages et à

l'atténuation de vents chauds en été. Elles pourraient donc améliorer la production agricole et réduire les frais médicaux engendrés par l'élevage.

Il est aussi possible de prendre en compte le fait qu'une taille plus raisonnée et parcimonieuse des haies engendre une **moindre consommation de carburant** pour les engins de coupe et un **gain de temps** considérable.

### **c. Identité, tourisme et valeurs sociales**

D'un point de vue sociétal, la **dégradation de l'état** des haies bocagères en Creuse risque d'engendrer une perte d'attractivité du paysage creusois pour les habitant.e.s et les touristes. Parmi ces mêmes habitant.e.s et touristes, certain.e.s trouvent que ces haies constituent un paysage fermé et **peu esthétique**. Cependant, un nombre encore plus important manifeste leur opposition à l'arrachage de haies pour ces mêmes raisons esthétiques. (Audit CPIE - 2022)

Il apparaît donc que, du point de vue des personnes plutôt concernées par l'aspect esthétique des haies, la décision aille plutôt vers la **préservation** du bocage creusois. De plus, celui-ci est l'un des facteurs de l'identité de la Creuse qui peut être attendue d'un point de vue touristique.

## **III - Blocages rencontrés et solutions proposées**

### **a. Sensibiliser sur les intérêts multiples des haies et la faisabilité d'une gestion durable du bocage**

Si les paysages bocagers sont un élément constitutif de l'identité de la Creuse, les haies restent encore perçues comme des contraintes par de nombreux acteurs du territoire. Il est largement admis qu'une gestion en coupe carrée (pratiquée depuis des siècles) est la plus à même de donner une impression visuelle de "propreté" et de maintenir l'identité du bocage creusois (même si ces pratiques rendent les haies moins fonctionnelles). Par ailleurs, la forte densité de haies bocagères dans le paysage ne permet pas d'identifier au premier coup d'œil l'état des peuplements. Cet apparente "santé" du bocage n'incite pas à s'inquiéter de sa disparition progressive. Finalement, les services agronomiques et écosystémiques rendus par les haies sont globalement mal connus. D'où l'enjeu relatif à la

**sensibilisation** sur les intérêts multiples des haies et la faisabilité d'une gestion durable du bocage auprès de divers acteurs.

Il est d'abord nécessaire que les **agriculteurs et exploitants** aient connaissance des avantages notamment en termes de biodiversité, de bien-être animal et de faisabilité économique d'une gestion durable des haies. Il serait ainsi possible :

- de mettre en place des **actions de sensibilisation** pour que les haies soient vues comme un atout et plus comme une contrainte (Figure 4). Pour cela, il nous semble pertinent de diversifier les outils de diffusion, en mettant en place à la fois des événements dédiés (journées techniques, retours d'expérience des agriculteurs), des interventions ponctuelles (lors de stands au Salon de l'Agriculture, de foires agricoles ou de conseils municipaux où siègent les agriculteurs) et une diffusion régulière des informations dans la presse agricole et locale
- Mettre l'accent, dans les guides et documents pratiques, sur l'importance de **diversifier les essences** pour augmenter la biodiversité, de favoriser la résilience des haies et de promouvoir leur multifonctionnalité
- Préférer la **régénération naturelle** (peu coûteuse mais relativement efficace) (Basilico et al.; 2022) à la plantation lorsque cela est possible
- de **recenser clairement les aides disponibles** et si possible d'en simplifier la compréhension (dans le cadre de la PAC et au niveau national) car elles sont relativement nombreuses et évoluent en fonction de la situation politique et d'impératifs court-termistes (cf. Annexe tableau non exhaustif en fin de document).



Figure 4 : Exemple de document de sensibilisation

Pour cela, la création d'un document synthétique recensant les aides à destination des exploitants en version papier et mis en ligne, pourrait être envisagée. Pour aller plus loin, créer un **site web mis à jour régulièrement** et construit de sorte à guider l'exploitant vers les aides adaptées pour lui pourrait être un bon moyen de faire gagner du temps à la fois à l'exploitant et au technicien l'accompagnant dans cette démarche (arborescence de questions à choix multiples permettant d'aboutir uniquement aux aides adaptées ou simulations permettant de calculer le montant des aides en fonction des revenus, de l'état des haies et du type de parcelle).

Par ailleurs, des actions de **sensibilisation** à l'échelle du département et des communes et ciblées sur **les élus** sont également à envisager. Il s'agirait :

- de leur faire **prendre conscience des mécanismes qui entraînent un dépérissement des haies** (vieillissement des végétaux, mauvaise gestion et perte de diversité des haies)
- de souligner les **implications de ce dépérissement** pour l'identité paysagère du territoire et donc pour son attractivité touristique
- de pointer les **services rendus par les haies à la collectivité** : purification de l'eau, barrière naturelle contre les pesticides, atténuation des impacts des inondations et des sécheresses...
- de souligner les **avantages économiques** des haies pour les collectivités : fourniture de bois de chauffage dans le cadre du développement de réseaux de chaleur, limitation des coûts liés au traitement de l'eau...
- de montrer que la gestion durable des haies peut bénéficier à l'**image des collectivités** (qui peuvent notamment être reconnues "Territoires engagés pour la nature").

#### **b. Assurer le développement de moyens techniques**

Un des verrous qui limite la pérennisation des haies bocagères semble être la méconnaissance de pratiques de gestion favorables ainsi que l'utilisation d'un matériel inadapté. En effet, la combinaison de ces deux facteurs entraîne parfois une fragilisation des haies (développement de pathogènes et de maladie via les blessures laissées par la coupe, croissance plus lente liée à la suppression des structures de reproduction...). Pour y remédier, il faut donner aux agriculteurs et autres gestionnaires des haies, les moyens de revitaliser et de valoriser les haies bocagères. Plusieurs leviers pour cela :

- **transmettre les connaissances techniques de gestion durable** des haies : soit par une formation des agriculteurs eux-mêmes (en individuel, via une formation initiale dès le lycée agricole, ou en collectif via les CUMA ou coopératives agricoles). Soit en proposant une prise en charge extérieure de la gestion, ce qui suppose un coût monétaire supplémentaire mais engendre un gain de temps pour l'exploitant (formations et/ou embauches de techniciens agréés à la gestion durable des haies dans le cadre du Plan de Gestion Durable des Haies, avec possibilité de former des techniciens déjà présents sur le territoire officiant dans les Agences de l'eau). Les différents appels à projet récemment mis en place par le gouvernement comme le "pacte en faveur de la haie" devraient permettre d'augmenter le nombre et les compétences des futurs formateurs.
  
- **Fournir et mettre en commun du matériel approprié** et de bonnes pratiques au sein des CUMA de sorte à toucher un plus grand nombre d'exploitants et à favoriser la collaboration (formation et mise à disposition de services de taille des haies, de formations, d'ateliers ou de retours d'expérience).
  
- **mieux faire connaître les réglementations** relatives aux haies et à leur protection afin d'adapter les pratiques à la législation en vigueur. Aujourd'hui, ces réglementations proviennent à la fois de la PAC, du Code rural, du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement et du Code de la santé, et cette multiplication de règles donne lieu à des superpositions, et des contradictions qui peuvent être source de contournement ou créer des conflits.

### **c. Assurer une valorisation des haies bocagères**

En Creuse, le nombre de projets de chaufferie augmente et une vraie demande de la part des collectivités en bois-énergie se développe notamment pour alimenter les infrastructures publiques (écoles, restaurations, logements...). Cependant, ce besoin croissant n'est pas forcément bien identifié par les exploitants. De même, les différentes valorisations envisageables (litières, fourrages, bois d'œuvre et bois de chauffage, granulés, etc.) ne sont pas toujours connues par les acteurs. Pour y remédier, différentes solutions sont à envisager :

- **mettre en place une filière structurée de valorisation des haies** et de la gestion durable du bois :

- les communes pourraient créer des chaudières afin de mettre en place des réseaux de chaleurs à l'échelle communale pour valoriser le bois-énergie
- des systèmes de revente du bois de chauffage (brut, pellets, granulés) et du bois d'oeuvre pourraient être organisés et structurés à l'échelle des territoires et en fonction des besoins : c'est notamment le cas en Bretagne et en Mayenne

Il reste néanmoins essentiel d'éviter une industrialisation du prélèvement, grâce notamment au "Label Haie" qui n'est octroyé qu'en cas d'exploitation durable du bois.

- Favoriser une **utilisation directe des résidus** de haies sur la parcelle (litière, fourrage complémentaire en cas de forte sécheresse, chauffage de l'exploitation...) permettant des économies immédiates pour les exploitants
- **valoriser la gestion durable des haies bocagères dans le cadre de concours** nationaux d'agriculture, ou créer un concours dédié aux haies dans les territoires, avec un système de notation inspiré de l'obtention du Label Haies
- **valoriser des actions de tourisme et pédagogie** autour des haies, avec notamment l'aide de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

**D'autres modes de valorisation** peuvent être envisagés, mais nécessitent une vigilance accrue du fait des risques qui y sont associés. Ainsi, la **méthanisation** permettrait de valoriser le bois de chauffage, mais pourrait aussi conduire certains agriculteurs à systématiser la taille des haies et la collecte du bois afin d'alimenter un des 9 méthaniseurs présents dans le département. D'où la nécessité de formuler des règles précises sur l'usage du bois issu de la taille des haies, dans le cadre notamment du Label Haie.

#### **d. Mettre en relation les acteurs et dispositifs institutionnels**

Si les haies font l'objet d'une attention croissante de la part des acteurs publics et bénéficient de financements en hausse, les politiques qui les concernent sont souvent court-termistes, contradictoires ou cloisonnées. Ce manque de cohérence risquant de défavoriser le maintien du bocage et de créer des conflits d'usage, il semble essentiel de favoriser la synergie entre différents acteurs ou services communaux.

D'abord, la mise en place des politiques relatives aux haies dans les territoires semble difficile sans un **soutien massif de l'État**, qui permettrait une création de postes et



le début d'une massification du Plan de Gestion Durable des Haies (aujourd'hui impossible du fait du manque de moyens humains - seuls 2 ou 3 opérateurs sont agréés en Creuse).

Ensuite, les **agences de l'eau** prennent rarement en compte la question des haies, alors même que ces dernières permettent de filtrer l'eau et favorisent son absorption par les sols et les nappes phréatiques. Ainsi, au Nord du département de la Creuse, aucun Paiement pour Service Environnemental (PSE) n'est dédié aux haies, car l'agence de l'eau chargée en partie de leur mise en place n'a pas intégré les haies aux projets valorisés. Adopter une approche plus globale et systémique permettrait de rendre plus efficace la gestion durable des haies bocagères.

Les haies peuvent également être protégées dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) mais sur le territoire de la Creuse, ce dispositif est peu développé. Des **échanges entre urbanistes, monde agricole et élus** paraissent donc souhaitables pour mettre en place une protection cohérente, en zone urbaine et rurale.

Plus généralement, un **dialogue accru entre les communes et intercommunalités** favoriserait la mise en place d'un plan de gestion des haies intégrateur, cohérent et adapté au territoire. Une collaboration plus poussée entre la Chambre d'agriculture et la CPIE (acteur local très engagé dans les actions de protection) paraît également souhaitable.

Il convient aussi de **former les entreprises d'entretien de haies** (auxquelles les agriculteurs font appel pour ne pas avoir à réaliser seuls une taille à la tronçonneuse, dangereuse et technique) qui laissent les arbres coupés donc vulnérables aux maladies, ravageurs et champignons.

## IV - Perspectives : la haie, un atout de taille

Les haies apparaissent donc comme des atouts de choix dans la préservation de la biodiversité et des rendements agricoles et dans la lutte contre les changements environnementaux globaux. À ce titre, elles devraient faire l'objet d'actions de communication et de politiques globales cohérentes, que le CPIE des Pays Creusois pourrait contribuer à mettre en place.

### Bibliographie :

Basilico et al., 2020; Réseaux de haies et biodiversité : Ce qui se trame dans le bocage, Les rencontres N°82, OFB, Disponible sur : [https://www.natura2000.fr/sites/default/files/ofb\\_rencontres\\_haies\\_et\\_biodiversite.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/ofb_rencontres_haies_et_biodiversite.pdf)

Montgomery et al., 2020; Hedgerows as Ecosystems: Service Delivery, Management, and Restoration. *Annu Rev Ecol Evol Syst*,51(1):81-102.

Pointereau et Solagro; 2007 : « La Haie en France et en Europe : Évolution ou régression au travers des politiques agricoles »; Premières rencontres nationales de la haie champêtre, Disponible sur: [https://biblio.cbnpmp.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=80444&seule=1](https://biblio.cbnpmp.fr/index.php?lvl=notice_display&id=80444&seule=1)

Pour une gestion durable des haies de la Creuse – Openfield [Internet]. 2021 [cité 7 mars 2024]. Disponible sur: <https://www.revue-openfield.net/2021/07/06/gestion-durable-haie-creuse/>

Laurence Clarisse, synthèse bibliographique : Elaboration d'un protocole étudiant le lien entre haies et pollinisateurs. Novembre 2022


## Annexes

Potentiel support de communication relatif aux haies en Creuse

### Idée reçues sur les haies en Creuse

“Les haies en Creuse se portent bien, merci”

La haie est une contrainte.



Pour gérer correctement les haies, il faut favoriser la coupe carrée.

Même si le bocage reste très présent en Creuse et que sa dégradation n'est pas visible, il est menacé par le vieillissement des végétaux, le déclin de la polyculture élevage et des pratiques de gestion non adaptées


La haie permet d'obtenir :

- de meilleurs rendements (du fait de la présence de sols plus fertiles, de pollinisateurs et de prédateurs de ravageurs)
- une protection face au vent, au soleil et aux pesticides
- une protection face aux inondations, aux sécheresses et à l'érosion des sols
- de la nourriture et du fourrage pour le bétail


La coupe carrée diminue les services rendus par les haies et peut renforcer la vulnérabilité des végétaux aux maladies.

### Idée reçues sur les haies en Creuse


La haie engendre des coûts importants



La haie ne peut pas être valorisée



Vers qui se tourner ?



Entretenir les haies permet d'être éligible :

- au Label Haie et au Bonus haie de la PAC
- aux Paiements pour Services Environnementaux
- aux Mesures Agroenvironnementales et climatiques

Elle permet en fait :

- la mise en valeur des productions
- la vente du bois de chauffage, bois granulé, bois buche, bois d'oeuvre
- des économies de fourrage et de litière

- les techniciens du Plan de gestion durable des haies
- CAUE, CPIE des Pays Creusois

Ce tableau non exhaustif présente de manière synthétique les différentes aides / labels auxquels sont éligibles les agriculteurs et les communes.

Aide ou dispositif	Institution ou structure responsable	Bénéficiaires	Démarches à effectuer	Avantages
<b>Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)</b> dédiées au maintien des systèmes polyculture élevage « herbivores » ou des systèmes herbagers et pastoraux	UE dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC)	Exploitants agricoles qui combinent performance économique et environnementale ou maintiennent des pratiques écologiques	Démarche volontaire pour obtenir un accompagnement sur 5 ans	Accompagnement et aide financière
<b>Paiements pour services environnementaux (PSE)</b>	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	Exploitants agricoles ou acteurs agroalimentaires, collectivités territoriales ou gestionnaires de milieux	Une structure doit ouvrir ces aides à l'échelle du territoire (ex : les agences de l'eau)	Aide financière
<b>Bonus haie</b>	UE dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC)	Exploitants agricoles détenant plus de 6% de haies dans leurs SAU et éligibles ou détenteurs du Label Haie	Cocher la case bonus « haie » dans Telepac en mai 2024, puis contacter Certis pour réaliser l'audit d'entrée dans le Label Haie en juin 2024	Aide financière de 7€ par hectare environ
<b>Label Haie</b>	AFAC Agroforesterie	Exploitants agricoles gérant les haies de manière durable et exploitant le bois de manière raisonnée et à échelle locale	Contacter un technicien agréé pour réaliser un Plan de Gestion Durable des Haies <a href="https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-individuelle/">https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-individuelle/</a>	Permet l'obtention du Bonus haie de la PAC et la valorisation économique des produits issus des haies
<b>Atlas de la biodiversité communale (ABC)</b>	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Communes souhaitant connaître, préserver et valoriser leur patrimoine naturel	Candidater sur le site de l'OFB (le coût moyen d'un ABC mené sur 3 à 4 ans est estimé à 48 000 euros par commune)	Production d'inventaires des milieux et espèces présents sur le territoire Cartographie des enjeux de biodiversité locaux pouvant être intégrés aux projets et documents d'aménagement Plan d'actions sur 3 ans dont le respect permet d'être reconnu « <b>Territoire</b>

				<b>engagé pour la nature</b> » et de bénéficier d'un accompagnement et d'une visibilité nationale et internationale.
<b>Végétal local</b>	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Producteurs de proximité qui cultivent des plantes adaptées au territoire et issues d'une des 11 régions écologiques définies par l'OFB	Créer un compte et candidater	Valorisation de la production et réponse aux attentes sociétales
<b>Certification Haute Valeur Environnementale</b>	État français	Exploitants qui mettent place des actions de préservation de la biodiversité		Bénéficier d'un logo et valoriser les produits issus de l'exploitation